

Séance du 6 avril 2023

Membres en exercice :	15
Présents :	9
Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

---- L'an deux mille vingt-trois
le **6 avril 2023** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 30 mars 2023

DCM N°30/2023

3-6

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 004-210400131-20230406-2023DCM30-DE

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth, **LATIL**
Yves, **DANEL** Mauricette, **ARMINGOL** Elisabeth, **WALCZAK** Franck,
WEBER Hélène

2 absents excusés : **LERDA** Serge ; **MACCARIO** Fabrice

2 absents : **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas

2 pouvoirs : **LERDA** Serge à **AVINENS** René ; **MACCARIO** Fabrice à
ROBERT Frédéric

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRAVAUX POUR LE PROJET
D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SUR LA
COMMUNE.**

---- Conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du CGCT, Monsieur le Maire, René AVINENS et Monsieur Christian DELMAERE, 3^{ème} adjoint, concernés à titre privé directement par le projet solaire, se sont retirés de la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Monsieur Frédéric ROBERT, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une centrale solaire de production d'électricité sur la commune, conduit par la Société QENERGY France, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourellet, en AVIGNON (84 000).

La société QENERGY France est une société spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaire, disposant d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de la conception à la mise en service.

En vue de cette implantation, la société CPES Les Crouzourets SAS filiale de Q ENERGY propose à la Commune de signer une convention de travaux sur la base du modèle ci-annexé sur les terrains suivants :

Section	N°	Lieu-dit	Surface (m ²)	Commune	Département
ZA	447	LE CANAL	1740	AUBIGNOSC	04
ZA	450	LE DESSUS DES CROUZOURETS	9096	AUBIGNOSC	04
ZA	451	LE DESSUS DES CROUZOURETS	521	AUBIGNOSC	04

Pour les besoins de la construction, de l'exploitation et le démantèlement de la centrale solaire « Les Crouzourets » et, plus particulièrement, pour permettre le passage du matériel, des câbles et des équipements, la CPES Les Crouzourets SAS envisage de passer sur les biens ci-dessus et de procéder aux travaux d'aménagements nécessaires.

---- Un projet de convention de travaux a été transmis à chaque conseiller avant la séance.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Frédéric ROBERT, 1^{er} Adjoint, à signer la convention de travaux avec CPES Les Crouzourets SAS.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

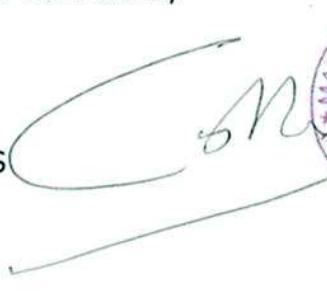
Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 004-210400131-20230406-2023DCM30-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.